



**PREFECTURE DE PARIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil départemental spécial :**

**N° NV71 - 10 JUILLET 2015**

# SOMMAIRE

## **Assistance publique - hôpitaux de Paris**

2015187-0019 - Arrêté de délégation de signature de Madame Laurence Nivet Directrice de l'HAD AP-HP

2015187-0020 - Arrêté de délégation de signature de Madame Laurence Nivet Directrice de l'HAD AP-HP aux cadres de pôle cadres de santé et faisant fonction

2015190-0013 - Arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information

## **Cour d'appel de Paris**

2015189-0009 - Décision portant délégation de signature du service administratif régional

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

2015190-0015 - Décision du DIRECCTE 2015-078 09/07/2015 concerne l'unité territoriale de Paris

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

2015189-0008 - Liste des responsables de service de la DRFIP 75 disposant de la délégation de signature

## **Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

2015191-0004 - Arrêté portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015187-0019**

**Signé le lundi 06 juillet 2015**

**Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature de Madame Laurence Nivet Directrice de l'HAD  
AP-HP

Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

## ARRÊTE

### **Article 1 :**

À compter du 01 juillet 2015, Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Lise BACLE, Coordonnatrice générale des soins HAD AP-HP
- Mme Sonia BERNICOT, Directrice-adjointe HAD AP-HP
- Mme Catherine HUYNH-VAN-PHUONG, Directrice-adjointe HAD AP-HP
- M. Eric SIMON, Directeur-adjoint HAD AP-HP

de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hospitalisation à Domicile, dans le champ d'attribution de la Directrice de l'Hospitalisation à Domicile déterminé par l'arrêté n° 2014069-0002 sus-visé.

### **Article 2 :**

L'arrêté n° 2015041-0012 du 10 février 2015 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris,  
Le 06 juillet 2015

*Laurence NIVET*  
Directrice de l'HAD AP-HP



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015187-0020**

**Signé le lundi 06 juillet 2015**

**Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Arrêté de délégation de signature de Madame Laurence Nivet Directrice de l'HAD  
AP-HP aux cadres de pôle cadres de santé et faisant fonction

Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence NIVET, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

À compter du 01 juillet 2015, délégation de signature est donnée à effet de signer les bons de commande destinés à des professionnels de santé libéraux aux cadres de pôle, cadres de santé et faisant fonction de cadre dans une unité de soins HAD AP-HP suivants :

**A°) Pôle Soins Adulte :**

Pour les prestations d'actes infirmiers et de pédicures-podologues.

- Mme Isabelle ABITBOL,
- Mme Lydie BAILLY,
- M. José BASANTÉ ALVAREZ,
- Mme Hakima BOUCHAM
- Mme Isabelle BREGER,
- Mme Emmanuelle CAUDRON
- Mme Dominique CHALUMEAU
- Mme Valérie CHENEAU,
- Mme Christelle DELAMARE
- Mme Mauve DOUCY

- Mme Marie-Noëlle DUNION,
- M. Camille HAMONY,
- M. Jean-Luc MEREUX,
- Mme Françoise OLLIVIER,
- Mme Françoise PERRINELLE,
- Mme Lydie PHILIPPE
- Mme Marie RAPIN

**B°) Pôle Mère-Enfant :**

Pour les prestations d'actes infirmiers et de sages-femmes.

- Mme Cécile BENZI,
- Mme Elisabeth GASQ,
- Mme Manuela JUSTIN,
- Mme Marjorie POUCH,
- Mme Laure ROSSIGNOL
- Mme Corinne VAESSEN

**C°) Pôle Admissions, Filières et Spécialités :**

Pour les actes de masso-kinésithérapie et d'orthophonie.

- M. Jean-Christophe CRUSSON,
- Mme Catherine PINTO
- Mme Sylvie SABLONNIERES,

**Article 2 :**

L'arrêté du 16 décembre 2014 est abrogé.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris,  
Le 06 juillet 2015

Laurence NIVET  
Directrice de l'HAD AP-HP



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015190-0013**

Signé le jeudi 09 juillet 2015

**Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information



**DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

**Arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information**

Le directeur des systèmes d'information,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et R 6147-10,

Vu l'arrêté directeur n°2015100-0004 du 10 avril 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction ses systèmes d'information,

Vu l'arrêté n°2015100-0008 du 10 avril 2015 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté n°2015022-0009 du 22 janvier 2015 modifiant l'arrêté n°2013318-0007 portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'AP-HP (directeurs de services centraux),

Vu l'arrêté n°2015023-0016 du 23 janvier 2015 modifiant l'arrêté n°2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,

La secrétaire générale entendue,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe LECA, adjoint au directeur des systèmes d'information, Fonctionnaire de catégorie A, Ingénieur Hospitalier en Chef, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent TRELUYER, directeur des systèmes d'information, les bons de commandes et procès-verbaux de service fait relevant des attributions de la Direction des systèmes d'information.

**ARTICLE 2 :**

Le titulaire de la présente délégation assurera la publicité des actes qu'il aura signés en application de cette délégation, conformément à l'article R. 6143- 38 du Code de la santé publique.

**ARTICLE 3 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 9 JUIL. 2015

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris  
Secrétariat Général  
Direction des Systèmes d'Information  
3, Avenue Victoria - 75184 Paris Cedex 04

**Dr Laurent TRELUYER**

Directeur des Systèmes d'information



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015189-0009**

**Signé le mercredi 08 juillet 2015**

**Cour d'appel de Paris**

Décision portant délégation de signature du service administratif régional

Paris, le - 8 JUIL. 2015

DÉCISION  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La première présidente de la cour d'appel de Paris, Chantal Arens,

L'Avocat général central Jacques Carrère, suppléant le procureur général,

Vu le code de l'organisation judiciaire et notamment ses articles R. 312-70 (rôle et missions des services administratifs régionaux), D. 312-66 (ordonnancement secondaire des dépenses et recettes), R. 312-67 (compétences en matière de marchés publics), R. 312-16 (absence et suppléance du procureur général) R 312-74 ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°91-1266 du 19 décembre 1991 relatif à l'aide juridictionnelle et le décret n°2005-1708 du 29 décembre 2005 relatif à l'ordonnancement de la dépense en matière d'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n°96-629 du 16 juillet 1996 relatif au contrôle financier déconcentré ;

Vu le décret n°2007-352 du 24 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. François Falletti aux fonctions de procureur général de la cour d'appel de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 juillet 2014 portant nomination de Mme Chantal Arens aux fonctions de première présidente de la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 3 septembre 2012 des chefs de la cour d'appel de Paris désignant Mme Marielle Thuau, 1<sup>er</sup> vice-présidente au TGI de Bobigny, en qualité de directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Paris ;

Vu la décision du 14 janvier 2013 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant Mme Claire Horeau, vice-présidente au TGI de Paris, pour exercer les fonctions d'adjointe au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2014 des chefs de la cour d'appel de Paris, désignant Mme Anne-Claire Schmitt, vice-présidente placée auprès de la première présidente, pour exercer les fonctions de magistrate déléguée à l'équipement, adjointe au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;

## DÉCIDENT :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation conjointe de leur signature est donnée à Mme Marielle Thuau, directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Paris, à Mme Claire Horeau et à Mme Anne-Claire Schmitt, directrices déléguées à l'administration régionale judiciaire adjointes de la cour d'appel de Paris, pour les assister dans l'exercice de leurs attributions en matière d'administration des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel de Paris, dans les domaines :

- de la gestion administrative et financière de l'ensemble des personnels ;
- de la formation du personnel à l'exception de celle des magistrats, des concours de recrutement des fonctionnaires ;
- de la préparation et de l'exécution des budgets opérationnels de programme ainsi que celle de la passation des marchés :
  - pour le programme 166 – Justice judiciaire : Articles 01 et 02 ;
  - pour le programme 101 – Accès au droit et à la justice : Actions 01, 02, 03 et 04 ;
- de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information ;
- de la gestion du patrimoine immobilier et du suivi des opérations d'investissement dans le ressort ;

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marielle Thuau, de Mme Claire Horeau et de Mme Anne-Claire Schmitt, la délégation prévue aux articles 1<sup>er</sup> et 2 est donnée à Mme Odile Guilloteau, greffière en chef, responsable du département budgétaire et comptable pour les domaines de la présentation de l'exécution du budget opérationnel de programme et celles de la passation des marchés, à M. Lionel Frot, greffier en chef, responsable du département de la gestion des ressources humaines, pour les domaines de la gestion administrative et financière des personnels, des concours de recrutement des fonctionnaires et de la formation du personnel à l'exception de celle des magistrats ; à Mme Isabelle Canova, greffière en chef, chef du bureau des systèmes d'information, pour le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel à l'exception de celle des magistrats ;

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Odile Guilloteau, greffière en chef, responsable du département budgétaire et comptable, la délégation prévue à l'article 2 est donnée à Mme Catherine Mach, greffière en chef, responsable de gestion budgétaire, pour la préparation des budgets opérationnels de programme, et à Mme Nadège Kouyoumdjian, chef du pôle chorus, pour le domaine de l'exécution des budgets opérationnels de programme ; et à Mme Marine Cochard, agente contractuelle, chef de bureau des marchés publics et achats ; en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel Frot, la délégation prévue à l'article 2 est donnée à M. Arnaud Pinson, son adjoint, greffier en chef pour le domaine de la gestion administrative et financière des personnels, à M. Guilhem Raymond greffier en chef, pour le domaine de la gestion des rémunérations, et à Mme Cécile Tea, greffier en chef, pour le domaine des concours de recrutement des fonctionnaires et de la formation à l'exception de celle des magistrats ;

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud Pinson, la délégation prévue à l'article 3 est donnée à Mme Sabine Bergé-Guinand et Mme Sophie Verneret-Lamour, greffiers en chef pour les attributions qui leur sont dévolus pour le domaine de la gestion administrative des personnels ; en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile Tea, greffière en chef la délégation prévue à l'article 3 est donnée à Mme Nicole Castagna, et M. Vincent Loumagne, greffiers en chef, pour les attributions qui leur sont dévolus pour les domaines des concours de recrutement des fonctionnaires et de la formation à l'exception de celle des magistrats ;

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guilhem Raymond, greffier en chef, la délégation prévue à l'article 3 est donnée à Mme Audrey Fonteneau son adjointe, greffière, et à M. Stéphane Le Joly, secrétaire administratif, pour les attributions qui leur sont dévolues en matière de gestion des rémunérations ;

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Canova, la délégation prévue à l'article 2 est donnée à Mme Céline Armand, greffière en chef, responsable de la gestion informatique, pour le domaine de la gestion des équipements en matière de systèmes d'information et de la formation informatique du personnel ;

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Mach, la délégation prévue à l'article 2 est donnée à M. Frédéric David, greffier en chef, responsable budgétaire et à M. Pierre Pottier, secrétaire administratif, responsable budgétaire adjoint pour les attributions qui lui sont dévolues en matière de gestion budgétaire ;

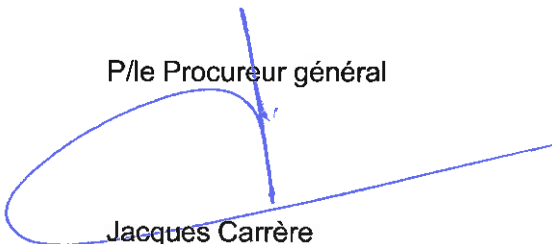
**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadège Kouyoumdjian, la délégation prévue à l'article 3 est donnée à M. Alexandre Attali, agent contractuel, adjoint au chef de Pôle Chorus ;

**Article 9 :** Délégation conjointe de leur signature est donnée à Mme Marine Cochard, agente contractuelle, chef de bureau des marchés publics et achats et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Nathalie Planchenault, agente contractuelle, adjointe au chef de bureau marché publics et achats, aux fins de signer tous courriers de forme administrative liés à la passation ou à l'exécution des marchés publics ;

**Article 10 :** La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise aux comptables assignataires de la dépense de la cour d'appel de Paris et au contrôleur budgétaire régional ;

**Article 11 :** La première présidente et le procureur général près ladite cour confient conjointement au directeur délégué à l'administration régionale judiciaire l'exécution de la présente décision, qui sera affichée dans les locaux de la cour au service administratif régional et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de l'Yonne.

P/le Procureur général

A blue ink signature of Jacques Carrère, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical line on the right.

Jacques Carrère  
Avocat général central

Chantal Arens

A black ink signature of Chantal Arens, featuring a stylized, cursive script.



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015190-0015**

Signé le jeudi 09 juillet 2015

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**

Décision du DIRECCTE 2015-078 09/07/2015 concerne l'unité territoriale de Paris

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

**DECISION n°2015-078**

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES  
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU  
TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles L 1233-56 à L 1233-57-8 ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

**Vu** l'arrêté interministériel du 6 novembre 2012 désignant Monsieur Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la DIRECCTE de Paris.

Décide :

**Article 1 :**

Délégation est donnée à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

**Article 2 :**

Dispositions légales	Décisions
<b>Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques</b>	
Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1, par les OS représentatives de l'entreprise.
Article L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1.
<b>Durée du travail</b>	
Article R 3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R 713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans le département
Article R 713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise
Article R 713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Article R 3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics



<b>Santé et sécurité</b>	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
<b>Groupement d'employeur</b>	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs

<b>Représentation du personnel</b>	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L. 2312-5 et R 2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L 2314-11 et R 2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L 2314-31 et R 2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L 2322-5 et R 2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L. 2322-7 et R 2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L. 2324-13 et R 2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L 2327-7 et R 2327- 3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen

<b>Apprentissage</b>	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
<b>Formation professionnelle et certification</b>	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
<b>Contrat de génération</b>	
Article L 5121-13 et R 5121-32 du code du travail	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33 du code du travail	Mises en demeure
Articles L 5121-15, L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38 du code du travail	Document d'évaluation prévu dans les articles précités
<b>Divers</b>	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle

**Article 3** – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1<sup>er</sup> peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 4. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

**Article 4** - En ce qui concerne les contrats de génération, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature en cas d'empêchement à M. Philippe Boursier, M. Alain Dupouy et Mme Corinne Rouxel.

**Article 5** – La décision n° 2013-0108 du 31 décembre 2013 est abrogée.

**Article 6.** – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le **9 JUIL. 2015**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line that ends in a small hook.

**Laurent VILBOEUF**



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015189-0008**

**Signé le mercredi 08 juillet 2015**

**Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

Liste des responsables de service de la DRFIP 75 disposant de la délégation de signature

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 08/07/2015

Nom - Prénom	Responsables des services
FOULON Francis BROTHIER Hubert COMTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge GRUSON Brigitte MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle GUISELIN Dominique, p.i GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude PERILLIER Bernard BONNET Bruno HERBAUT Pascale HESSEL Henri CUISSET Carole VERITE Richard BERTHON Pierre	<p align="center"><b>Services des Impôts des Entreprises :</b></p> Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Élysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite Paris 12ème Bel-Air Paris 12ème Quinze-Vingts Paris 12ème Picpus Paris 13ème La Gare Paris 13ème Maison-Blanche Paris 14ème Montparnasse Paris 14ème Alésia Paris 15ème St Lambert Paris 15ème Grenelle Javel Paris 15ème Necker Paris 16ème Auteuil Paris 16ème Chaillot Paris 16ème La Muette Paris 16ème Porte-Dauphine Paris 17ème Batignolles Paris 17ème Epinettes Paris 17ème Les Ternes Paris 17ème Plaine-Monceau Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or Paris 18ème Grandes-Carrières

NEGRE Christian  
MARMISSE Patrick  
HADDOUCHE Jean-François  
BELLAMIT Marie Christine

---

TEISSEDRE Dominique  
CARUBIA Michèle  
GREZE Dominique  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
PECHEUR Jean-Luc  
MARTIN Jacques  
PEYRONNET Bernadette  
GABELOTEAU Hervé  
TCHAM Samia  
PEYRAUD Barbara  
BEUNEUX Brigitte  
DACHICOURT Françoise  
GEOFFRAY Sylvie  
GROSS Jean-Yves  
GACHIGNARD Jean-Paul  
BROCHET Françoise  
CARDEAU Marie-Françoise  
BEAUMONT Jean Michel  
DURET Jean-Jacques  
PIQUEMAL-LAGORRE Pierre  
GINDRAT Catherine  
TAMIC Nadine  
BLANC Jean-Yves  
TAILLEFER Christian  
COGUIC Danièle  
GAILLARD Françoise  
CALAME Janine  
ESCLAUZE Patrick  
DIME Chantal  
PUIGMAL Alain  
JOINOVICI Marc  
CHAUSSY Claire  
DUPLAIX Annick  
PALIX Gérard  
MULLER Rémy  
GUIBON François  
GRAVOSQUI Olivier  
ZWOLENIK Martine

---

GAUTIER Jean-Louis  
CARIOU Lise  
AROLD Didier  
PEYSSOU Marc  
FRAISSE Dominique  
RICHARD François  
DELAUCHE Didier  
HERBAUT Daniel

Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Vilette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---

**Services des impôts des Particuliers :**

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème  
Paris 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème Nord  
Paris 10ème Sud  
Paris 11ème Oberkampf  
Paris 11ème Ledru-Rollin  
Paris 12ème Daumesnil  
Paris 12ème Picpus  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème Montparnasse  
Paris 14ème Alésia  
Paris 15ème Saint-Lambert  
Paris 15ème Grenelle  
Paris 15ème Necker  
Paris 15ème Javel  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Plaine-Monceau  
Paris 17ème Batignolles  
Paris 17ème Epinettes  
Paris 17ème Ternes  
Paris 18ème Clignancourt  
Paris 18ème Goutte-d'Or  
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord  
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Vilette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise  
Paris 20ème Saint-Fargeau

---

**Services de Publicité Foncière :**

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau

PANTEIX Christian  
CRIQ Bernard  
THEVENET Pascal  
FISCHER Eve-Laurence

Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

MURA William  
SZKLARZ Daniel  
LE CREURER Arnaud  
REYNAUD Isabelle  
LAJUGIE Jean-Paul  
MANDIN Maël  
MARCON Jean-Claude  
TOBAILEM André  
BERTHON Sylvie  
HAMEL Fabien  
BOUTANT Bruno  
NEIGE Henri  
VIGIE Muriel  
HERNANDO Marie-Claude  
COUDERC Sandra  
BUFORT Edith  
GIRAUD Isabelle  
GREEF Pascale  
SIMONOT Claire  
ANDRE Marie  
NICOLLET Florence

LATUS César, p.i  
ROUSSET Philippe, p.i  
CRIMIER Agnès  
BOUGNAUD-VEDEL Florence, p.i  
LABOUX Nathalie, p.i  
MARTICHON Brigitte, p.i  
PERRIN Françoise, p.i  
HUMAIR Jean-Marie, p.i  
HUARD Michel, p.i

LATUS César  
ROUSSET Philippe

LATUS César, p.i  
ROUSSET Philippe, p.i  
CRIMIER Agnès  
BOUGNAUD-VEDEL Florence, p.i  
LABOUX Nathalie, p.i  
MARTICHON Brigitte, p.i  
FERRON Gaëlle, p.i  
PERRIN Françoise, p.i  
HUMAIR Jean Marie, p.i  
HUARD Michel, p.i

BOUGNAUD-VEDEL Florence  
LABOUX Nathalie

---  
**Brigades :**

1ère brigade de vérification Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
12ème brigade de vérification Paris Centre  
13ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre  
Brigade Patrimoniale Paris Centre  
1ère brigade de vérification Paris Est  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est  
7ème brigade de vérification Paris Est  
9ème brigade de vérification Paris Est  
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est

1ère brigade de vérification Paris Nord

2ème brigade de vérification Paris Nord  
3ème brigade de vérification Paris Nord

4ème brigade de vérification Paris Nord

5ème brigade de vérification Paris Nord  
6ème brigade de vérification Paris Nord



FERRON Gaëlle

7ème brigade de vérification Paris Nord

MARTICHON Brigitte

8ème brigade de vérification Paris Nord

PERRIN Françoise

9ème brigade de vérification Paris Nord

HUMAIR Jean-Marie

10ème brigade de vérification Paris Nord

HUARD Michel

11ème brigade de vérification Paris Nord

GAUDRY Flavia, p.i.

1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

FUENTES Héléne

2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord

FAVRE Bernard

1ère brigade de vérification Paris 7ème

FAVRE Bernard, p.i

3ème brigade de vérification Paris 7ème

JAULHAC Laurent, p.i

VUGHT Christian, p.i

LAMBERT Didier, p.i

4ème brigade de vérification Paris 15ème

VUGHT Christian

5ème brigade de vérification Paris 15ème

LAMBERT Didier

6ème brigade de vérification Paris 15ème

LY Marlyse

8ème brigade de vérification Paris 16ème

MESTRUDE Claire

9ème brigade de vérification Paris 16ème

ROUVROY Pascale

10ème brigade de vérification Paris 16ème

CHARTRAIN Daniel

12ème brigade de vérification Paris 16ème

13ème brigade de vérification Paris Ouest

CASTET Jean-Pierre

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest

FRANCOIS Nathalie

2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest

VIDAL Aline

1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

ROSSI Frédérique

2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

TARIDEC Gilles

3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest

BESNARD MANGIN Caroline

2ème brigade de vérification Paris Sud

VIGIER Vincent

4ème brigade de vérification Paris Sud

BREWEE Gilles

5ème brigade de vérification Paris Sud

CHIRON Carine

6ème brigade de vérification Paris Sud

DE MONTELLA Alain

7ème brigade de vérification Paris Sud

HANS Agnès

1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud

DAVID Marie-Noëlle

Brigade Patrimoniale Paris Sud

**Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :**

Pôle contrôle expertise Paris 1er

Pôle contrôle expertise Paris 2ème

Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème

Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème

Pôle contrôle expertise Paris 6ème

Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème

Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème

Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Haussmann

Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome

Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche

Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème

Pôle contrôle expertise Paris 9ème

Pôle contrôle expertise Paris 10ème

Pôle contrôle expertise Paris 11ème

Fiscalité immobilière élargie 11ème

Pôle contrôle expertise Paris 12ème

MORGAND Jean-Michel

SALLES Agnès, p.i.

MARTINI Isabelle

DUPERRIER Françoise

ROCH Catherine

JAULHAC Laurent

DEFORGE Christophe

VIVIEN Véronique

ZENO Annie

GRANCHER Arnaud

GAUDRY Flavia, p.i.

DUBOIS Frédéric

POREYE Thérèse Marie

LOUBIERE Annick

NICOLLET Florence

BONNET Dominique

ANNEQUIN Nicole		Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème
BELVO Christian		Pôle contrôle expertise Paris 13ème
LANGE Christian		Pôle contrôle expertise Paris 14ème
LACAZE Didier		Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
COUSSY Anne		Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
GIQUEL Elisabeth		Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
CLOTEAU Valentine		Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
THORNARY Catherine		Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
RAY Laure		Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
TRESARRIEU Elisabeth		Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Auteuil
BARIBAUD Christian		Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette
GRAVIERE Martine		Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Chaillot/Dauphine
PELEN Jocelyne, p.i		Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
PELEN Jocelyne		Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
BRICHET Annie		Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
FAIJEAN Philippe		Pôle contrôle expertise Paris 18ème
DUPLAIX Annick		Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème
LAUZE Sylvie		Pôle contrôle expertise Paris 19ème
ANNEBICQUE Bernard		Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème
FOIN Christine		Pôle contrôle expertise Paris 20ème
ZWOLENIK Martine		Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème
BOSCQ Jean-Pierre		Fiscalité immobilière élargie Centre
	---	---
CRASPAIL Dominique		<b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b>
	---	
RECOUPE Nelly		<b>Pôles de Recouvrement Spécialisé:</b>
ZANINI Dominique		Paris Centre
PONS Pierre-Jean		Paris Nord Est
	---	Paris Sud Ouest
	---	---
VAUCHEY Jean-Pascal		<b>Centres des Impôts Fonciers</b>
BOISSON Sophie		Paris Centre
PEDEUTOUR Nicole		Paris Est
FALCOU Michel		Paris Nord
KAMINSKE Martial		Paris Ouest
		Paris Sud

Le chef de cabinet,

Dominique PROCACCI

Administrateur général des Finances publiques



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015191-0004**

**Signé le vendredi 10 juillet 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris



**PREFET DE PARIS**

**Arrêté préfectoral n°**

portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier André en qualité de directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Sophie Brocas, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, à compter du 25 août 2014 ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencu en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 18 novembre 2014 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur nommant M. Jean-Bernard Bobin, administrateur civil hors classe, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013361-0003 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris ;

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la direction de la modernisation et de l'administration, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire au titre du contentieux électoral.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ne sont applicables aux actes suivants qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris :

- Arrêtés portant constitution de commissions administratives, à l'exception des commissions mises en place pour les élections politiques et professionnelles,
- Directives générales concernant le recensement de la population,
- Substitution au maire dans les cas prévus à l'article L. 2122.34 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 3 :** En cas de vacance momentanée, d'absence ou d'empêchement de M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par M. Jean-Bernard Bobin, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration, à l'exception des actes énumérés à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie Péron, attachée d'administration, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie Péron, chef de bureau des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Mme Marine Grandjean, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des ressources humaines.

Délégation de signature est donnée à Mme Claudia Branjauneau, secrétaire administratif, chef de la section Action Sociale, à Mme Béatrice Guilloton, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section Recrutement-Mobilité, à Mme Alexia Curci, secrétaire administratif, chef de la section Paie, Pilotage de la masse salariale, à Mme Hélène Chalmeau, secrétaire administratif, chef de la section Gestion administrative des personnels, dialogue social et à Mme Lydie Matossian, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section Formation, à l'effet de signer tout courrier ou note interne concernant une situation individuelle, à l'intention de l'agent ou du service concerné, et relatif à la transmission ou demande d'informations ou à une notification d'acte individuel.

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée à M. Denis Lip, attaché d'administration, chef du centre des services partagés régional, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Lip, chef du centre de services partagés régional, délégation de signature est donnée à M. Jean-Bernard Garcia, secrétaire administratif, adjoint au chef du centre de services partagés régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Bernard Garcia, adjoint au chef de bureau, délégation de signature est donnée à Mme Chrystèle Penard, chef de la section des actes complexes, à Mme Farida Benanoune et à Mme Frédérique Malayeude, chefs des sections départementales, à l'effet de signer les documents et correspondances émanant de leurs sections respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chrystèle Penard, chef de la section des actes complexes, délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie Cremont, adjointe à la chef de section.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à M. Damien Lavaud, attaché d'administration, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions du bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien Lavaud, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Schoepflin, attaché d'administration, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Schoepflin, adjoint au chef de bureau, délégation de signature est donnée à M. Pascal Morin, chef de la section du budget et des affaires immobilières et à Mme Anne-Noëlle Bompais, chef de la section des marchés publics et des finances locales, à l'effet de signer les correspondances émanant de leurs sections respectives.

**ARTICLE 7 :** Délégation est donnée à Mme Danièle Deugnier, attachée principale d'administration, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 5 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle Deugnier, chef du bureau des moyens et de la logistique, délégation de signature est donnée à Mme Hélène Mansour, secrétaire administratif, chef de la section logistique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 3 000 euros HT.

**ARTICLE 8 :** Délégation est donnée à Mme Nathalie Duley, attachée principale d'administration, chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes et pièces relevant des attributions du bureau, à l'exception des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs, des actes relatifs aux procédures contentieuses ainsi que :

- des décisions négatives concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé,
- des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur supérieure à 200 000 €,
- des arrêtés d'autorisation et des décisions de refus d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur supérieure à 200 000 €

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Duley, chef de bureau, délégation de signature est donnée :

- à M. Nicolas Tristani, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article et relevant de la compétence du bureau.
- à Mme Virginie François, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au présent alinéa du présent article et relevant de la compétence du bureau.
- à Mme Danielle Soubrier, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article relevant de la section des groupements associatifs.

- à Mme Colette Louis-Rose, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section à l'effet de signer les actes et pièces mentionnés au premier alinéa du présent article relevant de la section de la réglementation économique.

**ARTICLE 9 :** Délégation de signature est donnée à Mme Chantal Gervais, attachée principale d'administration, chef du bureau de l'animation des actions de l'Etat, à l'effet de signer, tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau.

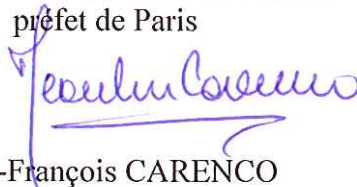
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Gervais, chef du bureau, délégation de signature est donnée à M. Yves Greco, attaché d'administration, chef de la section modernisation et mutualisation.

**ARTICLE 10 :** L'arrêté préfectoral n° 2015-114-1 du 24 avril 2015 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est abrogé.

**ARTICLE 11 :** La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Paris, 10 JUL. 2015

Le préfet de la région Ile-de-France,  
préfet de Paris



Jean-François CARENCO